

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 SG 171 Subvention à l'association Silhouette (11e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Silhouette (siège social au 6 rue Rampon (11^e);

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 19 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e Commission.

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Silhouette, afin qu'elle organise à Paris des ateliers d'éducation au cinéma (dossier 2011_00184, tiers astre X02640, tiers simpa 3821)

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 2.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.